

Berne, le 13 août 1963

Note pour Monsieur Roger BONVIN, Conseiller fédéral,
Chef du Département fédéral des finances et
des douanes

Concerne: Journée des Suisses à l'étranger à St. Moritz

Déférant à votre désir, je vous donne, ci-après, quelques renseignements qui pourraient vous être utiles pour votre discours à St. Moritz.

1. Questions concernant les Suisses de l'étranger

- a. Les organisations des Suisses à l'étranger sont des organismes privés qui ne dépendent pas de l'Etat et qui ont été créés par nos compatriotes. L'organisation faitière est la "Commission des Suisses à l'étranger" instituée par la Nouvelle Société Helvétique. Cette commission n'a rien d'officiel. Elle collabore cependant d'une manière heureuse et étroite avec les autorités fédérales et leur fait, quand bon lui semble, des propositions. La Confédération a un intérêt évident à ne pas étatiser d'une façon quelconque les institutions de nos compatriotes. Ceux-ci doivent être libres de s'organiser comme bon leur semble.

Ce système a fait ses preuves. Aussi le Conseil fédéral se doit-il de féliciter les nombreux Suisses qui, à l'étranger, se dévouent sans compter à la cause de nos compatriotes. En tout premier lieu, il convient d'adresser des remerciements très chaleureux à la Commission des Suisses à l'étranger et à son Secrétariat. Ces institutions sont les ardents défenseurs des Suisses à l'étranger dans les multiples affaires qui les touchent de près.

Si donc de nombreux organismes privés s'occupent des Suisses à l'étranger, cela ne veut pas dire que la Confédération ne suive pas attentivement les problèmes qui touchent de près nos compatriotes. C'est ainsi que des négociations sont continuellement menées avec l'étranger dans les domaines les plus divers. Elles intéressent à plusieurs titres les Suisses établis hors des frontières de la Confédération. Notre législation interne tient de plus en plus compte de la situation particulière de nos compatriotes.

Mais il y a un problème qui retient tout spécialement notre attention: celui de l'article constitutionnel en faveur des Suisses à l'étranger, dont je vous ai parlé il y a quelques jours. J'ai été chargé d'en exposer les aspects les plus importants à St. Moritz. Comme le Conseil fédéral n'a pas encore arrêté son attitude en la matière, il ne semble indiqué que cette question ne soit pas traitée dans votre discours. L'expérience prouve, en effet, que les exposés présentés par des membres du Conseil fédéral devant les Suisses de l'étranger sont très souvent interprétés d'une manière trop généreuse et cités plus tard dans des circonstances que l'on ne pouvait prévoir.

b. Statistique:

270'000 Suisses sont immatriculés auprès de nos représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger. 160'000 compatriotes ne possèdent que la nationalité suisse; 120'000 sont double nationaux. Le nombre de ceux-ci augmente d'année en année.

On aurait tort de penser que les communautés suisses à l'étranger sont des organismes composés, des années durant, des mêmes éléments. Bien au contraire, les fluctuations sont aujourd'hui telles que dans certains pays on ne trouve presque plus de colonies suisses dignes de ce nom. Les stagiaires, étudiants, jeunes commerçants, spécialistes (monteurs etc.) se rendant à l'étranger pour un séjour de 6 mois ou d'une année par exemple sont de plus en plus nombreux. Il y a un va-et-vient continu qui ira en augmentant ces prochaines années. Le cas de la Grande-Bretagne est particulièrement significatif à cet égard. La communauté suisse comprend en chiffre rond 8'700 personnes, sans les double nationaux. Or, en 1962, 3'500 personnes se sont rendues de Suisse en Grande-Bretagne, alors que 2'700 ont quitté le Royaume-Uni pour rentrer au pays. Au total donc, 6'200 arrivées et départs ont été enregistrés. Ainsi, 30% des Suisses établis au début de 1962 en Grande-Bretagne y étaient encore à la fin de l'année et les 7/10 de la colonie se sont renouvelés. Une constatation semblable peut être faite par exemple pour l'arrondissement consulaire de New York. En 1962, plus de la moitié de cette colonie (je parle des immatriculés seulement) s'est renouvelée.

2. Questions générales

Il est important de donner aux Suisses de l'étranger le sentiment qu'on les associe à la discussion des problèmes les plus importants que notre pays doit résoudre à l'heure actuelle. Le congrès de St. Moritz est une excellente occasion

- 3 -

pour exposer les aspects les plus saillants de ces questions. Pour mémoire, j'énumère ci-après les problèmes qui, à mon avis, sont susceptibles de retenir l'attention de nos compatriotes.

- a. Haute conjoncture. Dépendance croissante de la main-d'oeuvre et de capitaux étrangers. Renchérissement. Surpopulation étrangère. Arrêté du Conseil fédéral du 1er mars 1963 restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère.
- b. Demande croissante d'énergie (hydraulique, thermique, atomique). Protection des eaux contre la pollution. Construction de routes, d'hôpitaux, d'installations ferroviaires.
- c. Augmenter nos efforts dans le domaine de la recherche scientifique. Cadre professionnel. Prochaine votation sur l'article constitutionnel concernant les bourses d'études.
- d. Questions sociales (révision de l'AVS).
- e. Tout en voulant maintenir nos traditions et sauvegarder l'héritage de nos ancêtres, nous voulons nous adapter aux conditions nouvelles. Il s'agit de transmettre à nos descendants ce qui constitue notre caractère propre, tout en nous tenant pour solidaires des autres pays et en collaborant avec eux.

(M. Jaccard, Département politique)